

[retour](#)

DEFINITION DES CHARGES DE TUTORAT ET RESPONSABILITES

O. THUAL, version 13 octobre 2006

Le présent document propose une liste d'activités pédagogiques qui relèvent du tutorat ou d'actions de responsabilités collectives et qui doivent être rétribuées suite à la réforme 2005 de l'INPT sur le calcul des charges d'enseignement.

1. INTRODUCTION

Comme l'a rappelé le Directeur de l'ENSEEIH à plusieurs reprises, la réforme INPT qui a conduit à rétribuer 1h45 au lieu de 2h les séances de Cours Magistral (CM) et de Travaux Dirigés (TD) doit être transparente, voire bénéficiaire, pour les enseignants qui s'investissent dans le Département et n'affecter que ceux qui souhaitent limiter leur implication à leurs enseignements.

Le Département HMF a commencé à appliquer ce principe dès 2005 en décidant de rétribuer un certain nombre de responsabilités comme la gestion des relations internationales, la coordination des Travaux Pratiques ou encore la responsabilité des options de troisième année ([voir le programme pédagogique 2005-2006](#)). Cette initiative a été prolongée en 2006 en décidant de comptabiliser en heures Equivalent Travaux Dirigés (ETD) les heures de Travaux Pratiques (TP) assurées par les enseignants permanents qui acceptent, en échange, d'interagir avec les doctorants intervenant dans l'équipe pédagogique de l'enseignement concerné.

Pour compléter ce dispositif, il a été proposé, lors de la [réunion du CDE du 8 septembre 2005](#), de rétribuer la participation aux soutenances de Projets de Fin d'Etudes (PFE) ainsi que le travail de tutorat de ces stages à raison de 2h par étudiant. Cette décision a été remise en question lors de la [réunion de travail du 14 novembre 2005](#) et il a été proposé de mettre en place une formule de tutorat étendue aux étudiants des trois années lors de la [réunion du CDE du 1^{er} décembre 2005](#). Cette formule n'a pas abouti, ainsi qu'il en a été question lors de la [réunion du CDE du 20 avril 2006](#), faute de porteur de projet.

Lors de la présente rentrée, certains enseignants ont proposé de constituer une commission chargée de faire des propositions concrètes pour définir les contours du tutorat. Dans l'attente de ces propositions, des mesures provisoires ont été annoncées dans le [Bulletin n°9](#) du Département.

Le présent document rassemble les diverses propositions qui ont été émises lors de plusieurs discussions. Il sera proposé pour approbation par le Collège Des Enseignants titulaires (CDE) lors de la réunion du 9 novembre 2006.

2. LISTE DES ACTIVITES COMPTABILISABLES

Il est proposé de comptabiliser les activités pédagogiques suivantes en plus du calcul de charge traditionnel (CM, TD et TP) :

1. Participation aux jurys de soutenance de PFE : 1h ETD par étudiant.
2. Inscription comme tuteur sur la fiche d'un stage de PFE : 1h ETD par étudiant (sauf pour le Directeur du Département qui est le tuteur par défaut).
3. Oraux d'évaluation d'un enseignement : temps réel comptabilisé en ETP sous réserve d'inscription dans CELCAT.
4. Correction de copies : 5h ETD par promotion entière (environ 75 étudiants) à condition de comptabiliser 1h ETD l'heure de Cours Magistral (CM) de l'enseignement correspondant.
5. Séances de réponses aux questions, correction d'exercices et de problèmes : temps réel comptabilisé en ETD ou ETP sous réserve d'inscription dans CELCAT.
6. Comptabilisation 1h ETD l'heure de Travaux Pratiques pour les enseignants qui interagissent avec les doctorants de l'équipe pédagogique de l'enseignement concerné.
7. Rétribution d'un certain nombre de responsabilités en fonction de l'implication dans chacune d'entre elles (nombre d'heures ETD maximal entre parenthèses) : Direction du Département (128), relations internationales (25), coordination des Travaux Pratiques (25), responsabilité d'option (25), responsabilité d'un mastère spécialisé (25), responsabilité de BEI (15) et participation à la sélection n+i (8).

REFERENCES

[1] Site « Vie Interne DHMF » : <http://www-hmf.enseeiht.fr/guppy/>

[2] [Bulletins DHMF](#)

[3] Articles du journal [EPI-DHMF](#)

[4] Projets pédagogiques : [[2005-2006](#)], [[2006-2007](#)]

[5] [Comptes-rendus des réunions du CDE](#)